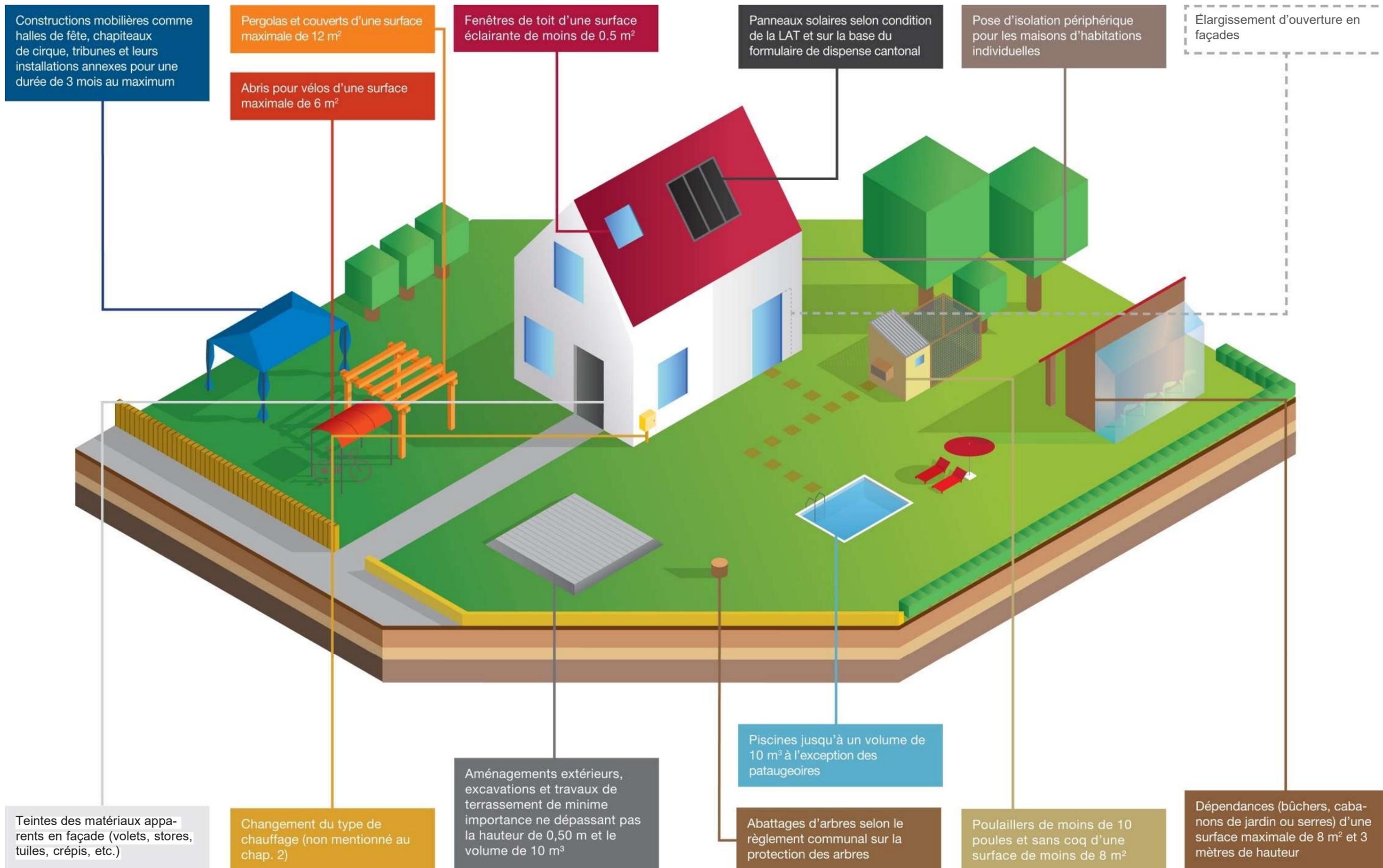


1 Travaux de minime importance, faisant l'objet d'une autorisation municipale, non soumis à l'obtention d'un permis de construire (art. 68a RLATC)





MUNICIPALITE
1418 VUARRENS

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance
(non soumis à l'obtention d'un permis de construire)

A. Renseignements généraux

Propriétaire(s)

| | |
|-----------|---------|
| Nom | Prénom |
| Parcelle | Adresse |
| Téléphone | Mail |

B. Description de l'ouvrage

.....
.....
..... ..Coût des travaux :

C. Documents à fournir

Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage
Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Lieu Date

Signature(s)

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu Date

Signature

E. Décision

La Municipalité, dans sa séance du a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Cédric Charlet

La Secrétaire adjointe
Brigitte Marendaz